



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de  
**FISCHBACH**

# AVIS AU PUBLIC

## Règlements communaux

### Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 22 mai 2024 le conseil communal a approuvé le règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers du nord et du centre, en abrégé SIDEC, dûment approuvé par le ministère des Affaires intérieures en date du 10 juin 2024. Ledit règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le texte du règlement peut être consulter sur le site internet de la commune ([www.acfischbach.lu](http://www.acfischbach.lu)) et est à disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Fischbach, le 17 juin 2024

Viviane Heuskin  
secrétaire communal

Lucien Brosius  
bourgmestre

